

Bruxelles, le 14/05/2004

Circulaire N° 00861 du 14/05/2004

**Objet : Prix de la pension dans les internats organisés par la
Communauté française.**

Réseaux : CF
Niveaux et services : SEC (Ord/Spéc)
 FOND (Mat/Prim/Ord/Spéc)
 INTERNATS (Ord/Spéc)

Période : Année scolaire 2004/2005

Aux Directions des établissements d'enseignement
secondaire de la Communauté française
Aux Directions des établissements d'enseignement
spécial de la Communauté française
Aux Administrateurs des internats autonomes de
l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire
de la Communauté française
Aux Administrateurs des Homes d'accueil de
l'enseignement spécial de la Communauté française

POUR INFORMATION

Aux Directions des établissements d'enseignement
primaire de la Communauté française
A la Direction générale de l'enseignement obligatoire
Aux membres des services d'inspection et des services de
vérification de ces établissements
Aux associations de parents

Autorités : Min. **Signataire(s)** : Pierre HAZETTE
Gestionnaires : AGERS
Personne(s) ressource(s) : Tél : 02.500.48.09
Référence facultative : /

Renvoi(s) : -

Nombre de pages :- **Texte** : 2 pages
Téléphone pour duplicata : 02.500.48.09
Mots clés : -

Je vous prie de bien vouloir noter les montants de la pension dans les internats organisés par la Communauté française pour l'année scolaire 2004-2005..

	Montant en Euro
Pour les élèves de l'Enseignement primaire	1549.94
Enseignement secondaire	1793
Enseignement spécial fondamental	1390.15
Enseignement spécial secondaire	1633.06

Une réduction de 5% est accordée aux frères et sœurs d'un(e) interne, lorsqu'ils (elles) sont inscrit(e)s dans le même internat. Si les prix de pension dus dans ce cas ne sont pas identiques, la réduction est accordée sur le prix de la pension le plus élevé.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'enseignement spécial

Pierre HAZETTE